

**Mise en œuvre du
« zéro phyto »
sur les voiries du Grand Dax**

Mission et organisation du service propreté du Grand Dax

SERVICE PROPRETÉ DU GRAND DAX

1 technicien principal

- Equipe Nord
 - ✓ 1 agent de maîtrise
 - ✓ 11 agents de propreté

8h00 travaillées par jour

- Equipe Sud
 - ✓ 1 agents de maîtrise
 - ✓ 15 agents de propreté
 - ✓ 4 îlotiers

7h30 travaillées par jour

Missions communes

- Balayage mécanisé
- Ramassage des corbeilles
- Désherbage manuel
- Mise en place et nettoyage marché de Dax
- Balayage des cours d'écoles

Missions spécifiques

- Ramassage des papiers à la main
- Fauchage
- Balayage mécanisé dans les communes

- Lavage du centre-ville de Dax
- Ilotage
- Prestations particulières de nettoyage sur Dax

L'utilisation des produits phytosanitaires par le Grand Dax **AVANT 2017**

- Utilisation de produits phytosanitaires au titre de la compétence voirie sur 190 km de voies :
 - 70 km de voies transférées de la commune de Saint-Paul-lès-Dax.
 - 120 km de voies transférées par la commune de Dax.
- **310 litres de produits phytosanitaires** utilisés par an.
- **Coût annuel de 9 000 €** environ auxquels il faut ajouter **6 000 €** de matériel et d'entretien
- **Moyens humains** consacrés au désherbage : **3 ETP par an**

→ Pour passer au « zéro phyto » :

- Réaffectation des moyens au sein du service propreté
- Accompagnement par un bureau d'études pour la mise en place d'un plan de désherbage

Mise en place d'un plan de désherbage

Etape 1 : Diagnostic des pratiques

- Nombre de passages
- Type de produits et quantité utilisée
- Surfaces désherbées et techniques d'entretien
- Temps de travail par méthode et coût

➔ 1ère carte : géolocalisation des pratiques actuelles

Etape 2 : Identification et classement des zones

a/ Identification des zones susceptibles d'être désherbées

b/ Classement des zones en fonction de leur risque

➔ 2ème carte : zonage des niveaux de risque

Etape 3 : Définition des méthodes d'entretien

a/ Identification des zones prioritaires (3 niveaux de priorité)

b/ Choix des méthodes de désherbage (fonction de la priorité)

➔ 3ème carte : zonage des nouvelles pratiques d'entretien

Etape 4.1
Acquisition du matériel

Etape 4.2
Elaboration d'un plan COM

Etape 4.3
Formation des agents

Trottoirs dégradés ou en grave sur la ville de Dax



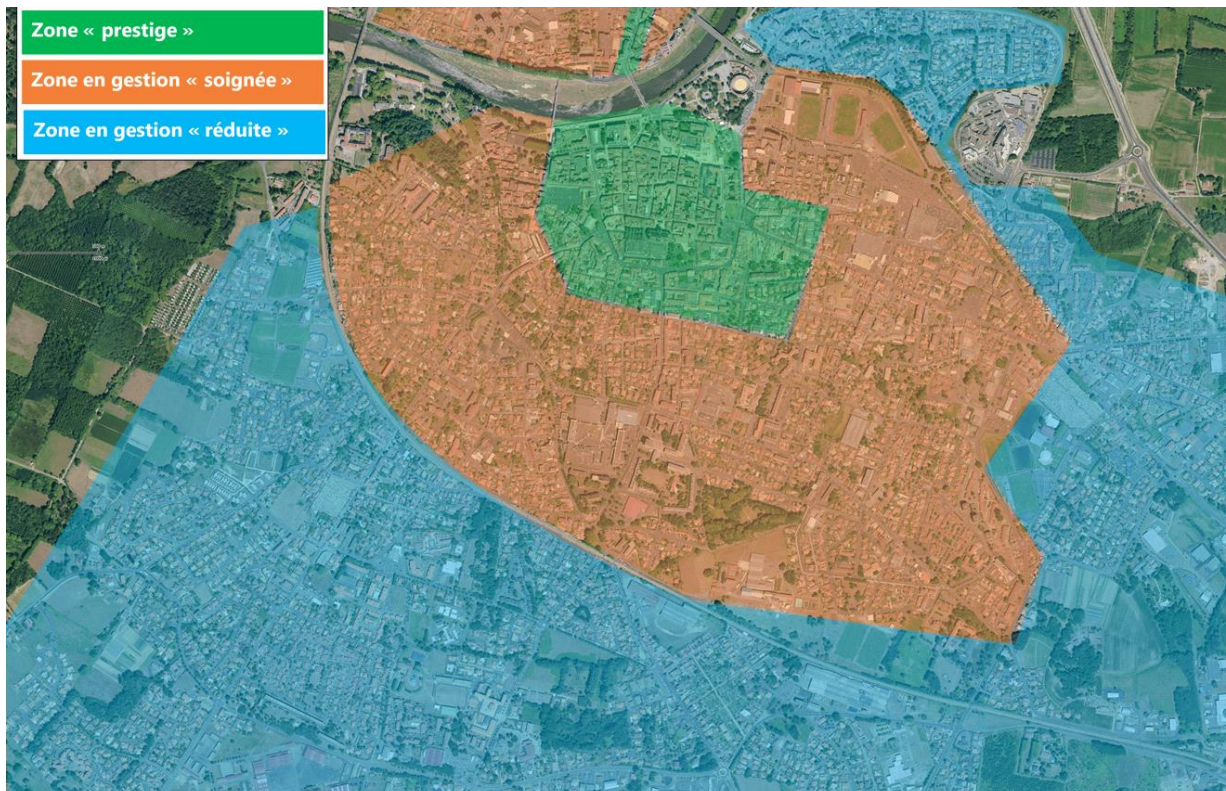
Sur 120 km à Dax, 58% d'entre eux sont très problématiques à entretenir sans phyto (idem pour Saint-Paul-lès-Dax) :

- 54 km de trottoirs sont considérés comme étant dégradés
- 15 km de trottoirs sont en graves stabilisées

Gestion différenciée

Trois zones ont été définies :

1. Prestige : aucune tolérance d'herbes (intervention dès la pousse) ;
2. Gestion soignée : tolérance limitée (intervention lorsque la plante mesure 3 à 5 cm)
3. Gestion réduite : tolérance plus souple (intervention lorsque la plante mesure une dizaine de cm).



Evolution de l'affectation des moyens humains

Tâches	ETP moyen par semaine	
	Ancienne org.	Nouvelle org.
Encadrement	2,2	2,7
Balayage mécanique et lavage CV	12	7
Corbeilles	3	2
Îlotage piéton	3	3
Désherbage	2,5	7
Marché	1	1
Autre	1,3	1,3
Maladies	4	4
CP - RTT	4	4

→ Agent de maitrise « zéro phyto »

→ Réduction des fréquences

→ Rationalisation moyens humains

→ Redéploiement des ETP balayage

Le matériel : acquisition initiale

- 5 brûleurs à chaleur pulsée
- 5 brûleur type « chalumeau »
- 2 micro-balayeuses
- 7 débroussailleuses « double-lames » électriques
- Désherbeuse à eau chaude
- 7 débroussailleuses « fil »

Le matériel : utilisation au bout de 2 ans d'expérience

- 5 brûleurs à chaleur pulsée → Mauvaise fiabilité, charriot peu pratique → nécessite 2 agents
- 5 brûleur type « chalumeau » → Solution thermique la plus efficace et la moins coûteuse
- 2 micro-balayeuses → Abandon car engendre une grosse dégradation de l'espace public
- 7 débroussailleuses « double-lames » électriques → Abandon car trop chronophage
- Désherbeuse à eau chaude → Abandon car trop chronophage
- 7 débroussailleuses « fil » → Solution mécanique la plus efficace et la moins coûteuse mais casse de parebrises importante

Le matériel : les coûts

Le coûts d'investissement → **56 100 € HT**

- 5 brûleurs à chaleur pulsée → 11 000 € HT
- 5 brûleur type « chalumeau » → 1 300 € HT
- 2 micro-balayeuses → 12 000 € HT
- 7 débroussailleuses « double-lames » électriques → 13 000 € HT
- Désherbeuse à eau chaude → 14 300 € HT
- 7 débroussailleuses « fil » → 4 500 € HT

Les coûts de fonctionnement en 2019 → **17 300 € TTC**

- Pièces d'usure et réparations débroussailleuses « double-lames » : 3 400 € TTC
- Bouteilles de gaz : 5 600 € TTC
- Réparations brûleurs à chaleur pulsée : 1 900 € TTC
- Consommables et réparations débroussailleuses : 5 900 € TTC
- Entretien désherbeuse à eau chaude : 500 €